



## ONZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

### Rapport du Sous-comité du bâtiment

1. Le Sous-comité du bâtiment de la Commission du programme, du budget et de l'administration s'est réuni à Genève le 12 mars 2007. Son bureau était composé comme suit: M. R. Estrela de Carvalho (membre gouvernemental, Brésil), président et rapporteur; M. D. Lima Godoy (membre employeur), vice-président; M. Khurshid Ahmed (membre travailleur), vice-président.

### Le point sur les travaux de rénovation du bâtiment du siège

2. Le sous-comité était saisi d'un document <sup>1</sup> faisant le point des travaux de réparation et de remise en état actuellement réalisés dans le bâtiment du siège.
3. Le chef du Bureau de l'administration intérieure (INTER) a complété les informations fournies dans le document. En ce qui concerne la rénovation des cabines d'interprètes et leur équipement, des négociations sont en cours avec l'entreprise qui a présenté l'offre la plus intéressante du point de vue de la qualité et du coût. Les travaux relatifs aux escaliers roulants sont prévus pour l'été 2007 et leur entretien sera assuré gratuitement jusqu'à cette date. La réparation urgente des conduites d'eau s'est achevée en décembre 2006 et le prestataire a offert d'installer, sans frais pour le BIT, des conduites supplémentaires d'eau et de gaz qui pourront être utilisées, le cas échéant, pour relier le bâtiment au projet «Genève Lac-Nations (GLN)». Le Bureau a accepté cette offre, étant entendu qu'elle ne saurait être considérée comme un engagement de quelque sorte que ce soit. Les autorités genevoises ont investi quelque 40 millions de francs suisses dans le projet GLN. Un certain nombre d'organisations internationales ont déjà accepté d'y être reliées, et des discussions et des réunions à ce sujet ont eu lieu régulièrement au cours des trois derniers mois entre les organisations et les responsables du projet. En ce qui concerne les cuisines et les restaurants, l'évaluation des offres en est à sa phase finale. Enfin, l'appel d'offres mentionné au paragraphe 15 concernant le remplacement des sièges de la salle II portera aussi sur les sièges des salles III, IV et VI qui, eux aussi, ne répondent pas aux normes ergonomiques actuelles.

<sup>1</sup> Document GB.298/PFA/BS/1.

4. Les membres travailleurs ont regretté que les travaux et réparations approuvés ou demandés par le sous-comité il y a plus de dix-huit mois n'aient pas été réalisés. Il est impératif que le Bureau fasse diligence dans les cas où la sécurité et la santé des personnes sont en cause, comme c'est le cas pour les sièges dégradés de la salle II ou pour les cabines d'interprètes. Les membres travailleurs ont aussi exprimé leur inquiétude concernant le délai d'installation de l'ascenseur pour personnes handicapées, retardé en raison de facteurs structurels qui n'ont pas été détectés à temps. Plus globalement, l'approche au coup par coup qui semble prévaloir en la matière empêche les membres du sous-comité d'avoir une vue générale et de se représenter clairement comment les travaux en cours vont s'inscrire, par exemple, dans le projet plus large de rénovation. Les membres travailleurs ont prié le Bureau de leur fournir des éclaircissements sur le financement de la rénovation partielle des cuisines et des restaurants ainsi que sur le projet GLN. Ils ont demandé pourquoi le Conseil d'administration n'a pas été informé de ce projet à sa session de novembre 2006.
5. Les membres employeurs ont fait observer que les difficultés qui sont rapportées dans le document donnent une idée de ce à quoi il faut s'attendre en se lançant dans un projet de l'ampleur de celui qui est prévu pour moderniser le bâtiment du siège. Ils se sont fait l'écho de la préoccupation exprimée par les membres travailleurs à propos des problèmes structurels découverts après la publication de l'appel d'offres relatif à l'ascenseur pour les personnes handicapées. Cela est symptomatique de l'approche au coup par coup qui débouchera inévitablement sur une augmentation des frais généraux. Le projet GLN est une bonne initiative et une formidable occasion de contribuer au développement durable. Enfin, les membres employeurs ont demandé au Bureau de confirmer que l'exploitant du restaurant financera la rénovation des cuisines et des restaurants.
6. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni, s'exprimant au nom des 35 pays industrialisés à économie de marché (PIEM), a constaté avec satisfaction que certaines questions soulevées en novembre 2006 ont été traitées ou sont sur le point d'être réglées. Néanmoins, l'intervalle de deux ans écoulé entre les décisions et la prise de mesures est inquiétant quand des questions importantes de sécurité et de santé sont en jeu, comme c'est le cas pour les cabines d'interprètes. L'oratrice a indiqué que le sous-comité a du mal à examiner les demandes ponctuelles et elle a rappelé des déclarations formulées précédemment par les PIEM quant à la nécessité d'élaborer pour les locaux une stratégie globale assortie d'un plan d'entretien renouvelable.
7. Le représentant du gouvernement du Kenya, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, s'est félicité des travaux déjà réalisés. Le BIT devrait montrer l'exemple pour ce qui touche à la sécurité et à la santé dans tous ses locaux, y compris sur le terrain. Le groupe de l'Afrique a demandé au Bureau de remédier au retard qui a été pris pour donner effet à des décisions passées.
8. Envisageant l'avenir, les membres travailleurs ont souligné qu'il est important de bien comprendre la progression des coûts de l'énergie au fil du temps et d'étudier sérieusement les sources d'énergie de substitution. Ils ont exprimé le souhait qu'on leur donne quelque forme d'assurance quant à la pertinence, dans dix ans, de l'analyse technique et des projections actuelles.
9. Le Trésorier et contrôleur des finances a indiqué que le financement de la rénovation partielle des cuisines et des restaurants est inclus dans le contrat négocié avec l'exploitant actuel. Les ressources correspondantes ont déjà été mises à la disposition du Bureau.

## Suivi de l'étude technique du bâtiment du siège: questions financières

10. Le sous-comité était saisi d'un document <sup>2</sup> soumis pour décision sur les aspects financiers de la rénovation du bâtiment du siège.
11. Le Trésorier et contrôleur des finances a rappelé qu'en mars 2005 le Bureau a soumis au sous-comité une note d'information <sup>3</sup> présentant une série d'options de financement des travaux de rénovation du siège. Par la suite, le Bureau a été prié d'explorer plus avant la possibilité d'obtenir un prêt sans intérêt du gouvernement hôte. Consulté officieusement, celui-ci a fait savoir que l'octroi d'un prêt de ce type pour la totalité des frais de rénovation des bâtiments, soit environ 112 millions de francs suisses (119,5 millions de francs suisses moins le montant qu'il a été décidé de prélever sur le Fonds pour le bâtiment et le logement), est peu probable. Le BIT a reçu une manifestation d'intérêt pour l'acquisition du terrain dont il est propriétaire et qu'il loue. Pour que le Directeur général puisse présenter au Conseil d'administration un plan de financement complet des travaux de rénovation, le Bureau sollicite l'autorisation de négocier l'éventuelle vente du terrain et la cession du bail à des acheteurs potentiels. Avant de conclure un accord, le Directeur général demandera au Conseil d'administration d'approuver le plan de financement dans son ensemble. Le Trésorier et contrôleur des finances a expliqué que, compte tenu de la nécessité d'obtenir l'approbation de la Conférence pour créditer le produit de la vente au Fonds pour le bâtiment et le logement, le Bureau a inclus dans les points appelant une décision une résolution dans ce sens qui permettra d'éviter tout retard supplémentaire au cas où un plan de financement serait ultérieurement approuvé.
12. Les membres travailleurs ont fait observer que, compte tenu du coût élevé d'une nouvelle construction, mieux vaudrait rénover. Des précisions sont nécessaires sur les différents aspects d'un projet de rénovation aussi important, notamment en ce qui concerne l'environnement et l'évaluation des besoins futurs de l'OIT. Les travailleurs ne peuvent accepter que des ressources du budget ordinaire soient imputées à la rénovation du bâtiment. Au cas où le budget ordinaire serait utilisé dans ce but, il faudrait le créditer d'un montant équivalent. Certaines dépenses telles que la location de bureaux ou de salles de réunion pendant les travaux seront certainement imputées au budget ordinaire. Le BIT ne doit pas oublier que 70 millions de francs suisses doivent encore être remboursés sur le prêt accordé par la FIPOI pour financer le bâtiment actuel. Il faudrait inciter les gouvernements à participer à la recherche de solutions et d'autres sources de financement. Au besoin, les membres travailleurs seraient disposés à faire partie d'un groupe tripartite chargé de discuter avec les autorités suisses. Enfin, les travailleurs ont souligné que le BIT se doit de donner l'exemple et de se montrer novateur sur la question de l'amiante, pour le bien non seulement de son propre personnel et de ses visiteurs, mais aussi des salariés des entreprises qui travailleront sur le chantier.
13. Les membres employeurs ont reconnu que, dans la situation actuelle, la construction d'un nouveau bâtiment ne serait pas raisonnable. Etant donné qu'il n'est pas prévu pour le moment de restructurer l'OIT, notamment en déplaçant des personnels du siège dans les bureaux extérieurs, la rénovation des locaux actuels serait la meilleure solution. Le moment est venu de proposer un plan de financement complet. Etant donné que la vente du terrain ne couvrirait que partiellement les frais de rénovation, il conviendrait de demander au sous-comité d'approuver un financement qui couvre la remise en état totale du

<sup>2</sup> Document GB.298/PFA/BS/2.

<sup>3</sup> «Note d'information sur les différentes options de financement des travaux de rénovation du siège».

bâtiment. Les employeurs sont extrêmement préoccupés par le fait que cette question, évoquée depuis des années, ne soit toujours pas résolue. Il est absolument nécessaire de rénover le bâtiment et de mettre en place un mécanisme permettant de prendre des dispositions financières pour des rénovations à venir afin que cette situation ne se reproduise pas. Une stratégie à long terme serait certainement nécessaire mais le temps manque. Le bâtiment est dans un état inquiétant et sa rénovation ne saurait attendre. Il faut que le BIT et les autorités suisses recherchent ensemble des moyens de faire face à la charge financière. Il est urgent d'inscrire au budget un poste pour la rénovation du bâtiment qui traduirait la volonté du BIT d'adopter une approche holistique sur cette question.

- 14.** La représentante du gouvernement du Japon, s'exprimant au nom du groupe de l'Asie et du Pacifique (GASPAC), a demandé que le Bureau communique des informations exhaustives sur un plan de rénovation global, qui pourrait être financé en partie par la vente de terrains. En l'absence d'un plan de financement complet et réaliste, le GASPAC ne pourra se prononcer sur une vente de terrains quelle qu'elle soit. L'oratrice a rappelé en outre les demandes adressées au Bureau précédemment en vue de l'élaboration d'une stratégie relative au logement couvrant à la fois le siège et les bureaux extérieurs ainsi que d'autres éléments tels que les discussions en cours sur l'examen de la structure extérieure et la réforme du système des Nations Unies.
- 15.** La représentante du gouvernement du Royaume-Uni, s'exprimant au nom des PIEM, a rappelé qu'à la dernière session du sous-comité (novembre 2006) les PIEM avaient proposé que les travaux de rénovation soient mis en étroite relation avec le programme et budget pour 2008-09. Les propositions de programme et de budget soumises à la présente session du Conseil d'administration ne reflètent pas cette recommandation, qui concerne pourtant le plus ambitieux – pris isolément – des projets que le BIT devra entreprendre dans les années à venir. L'affectation de 2 millions de dollars E.-U. au Fonds pour le bâtiment et le logement est un premier geste certes utile mais insuffisant, ce montant étant bien inférieur à celui que le sous-comité a mentionné. Le Bureau doit établir un ordre de priorités pour parvenir à traiter un dossier incontournable, de très grande ampleur, qui appelle une réponse adaptée. Il doit aussi présenter des propositions et des options concrètes (subventions, donations, prêts aux conditions du marché par exemple). Les PIEM ne sont pas opposés, sur le principe, à la vente de terrains mais considèrent qu'il serait déraisonnable d'envisager une telle possibilité si elle ne s'inscrit pas dans un plan de financement complet.
- 16.** Le représentant du gouvernement du Kenya, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, s'est déclaré favorable à l'adoption d'une solution globale et à long terme. Il a ajouté que, dans les circonstances actuelles, son groupe est réticent à approuver la vente de terrains.
- 17.** En réponse aux demandes d'éclaircissement adressées au sous-comité, le Trésorier et contrôleur des finances a déclaré que les points de vue exprimés dans le cadre du débat reflètent bien la position du Directeur général. Il a repris ses observations précédentes, affirmant qu'il ne s'agissait pas pour l'instant d'obtenir une approbation quant à la vente de terrains ou à la résiliation du bail. Ce n'est que sur la base des négociations qu'il sera possible de définir et de chiffrer les options de financement. Le projet du Bureau est bien de présenter une proposition au sous-comité sous la forme d'un plan de financement complet une fois que des négociations officielles auront été engagées.
- 18.** Les membres travailleurs ont proposé que les membres du sous-comité soient informés en juin 2007 de tout nouvel élément jugé utile sur les discussions et les négociations en cours.
- 19.** La représentante du gouvernement du Royaume-Uni est convenue que des consultations devraient avoir lieu entre les sessions du sous-comité pour accélérer son rythme de travail.

Les membres pourraient communiquer des avis techniques et des éléments de réflexion au Bureau dans le cadre de consultations informelles tenues à Genève ou par courrier électronique.

20. *Le Sous-comité du bâtiment souhaite proposer que la Commission du programme, du budget et de l'administration recommande au Conseil d'administration d'autoriser le Bureau à engager des négociations concernant la cession ou la vente éventuelles de terrains ou du bail en vue de présenter, pour consultation, aux membres du sous-comité un plan complet de financement des travaux de rénovation du bâtiment du siège, avant que les bureaux du sous-comité, de la Commission du programme, du budget et de l'administration et du Conseil d'administration, le cas échéant, ne prennent une décision.*
21. *Le Sous-comité du bâtiment souhaite aussi inviter la Commission du programme, du budget et de l'administration à proposer que le Conseil d'administration recommande à la Conférence internationale du Travail, à sa 96<sup>e</sup> session (juin 2007), d'autoriser que, par dérogation à l'article 11.1 du Règlement financier, le produit net de toute cession ou vente de terrains situés à Genève (Suisse) et du bail s'y rapportant soit crédité au Fonds pour le bâtiment et le logement et d'adopter une résolution formulée comme suit:*

*La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail décide que, par dérogation à l'article 11.1 du Règlement financier, le produit net de toute cession ou vente de terrains situés à Genève (Suisse) et du bail s'y rapportant soit crédité au Fonds pour le bâtiment et le logement.*

## Autres questions

22. Les membres travailleurs ont demandé qu'à la session de novembre 2007 du sous-comité le Bureau présente un document exhaustif sur les avoirs et les bureaux du BIT. Cela facilitera la discussion sur la gouvernance du système des Nations Unies et les aménagements qui pourraient être nécessaires ou proposés.
23. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni a déclaré que, pour éviter toute confusion, le Bureau devrait intégrer un document de ce type dans les travaux relatifs à l'examen de la structure extérieure.

Genève, le 14 mars 2007.

*Points appelant une décision:* paragraphe 20;  
paragraphe 21.